

RÉSOLUTION NO.2018-06-136
OUVERTURE - SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h02.

RÉSOLUTION NO.2018-06-137
ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Martin Van Winden, appuyé par monsieur Maurice Boissy, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION NO.2018-06-138
ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT-GÉNÉRAL)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR SSI

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES LOISIRS

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MAI 2018

RÉSOLUTION NO.2018-06-139
SSI – APPROBATION PLAN MESURE D'URGENCE 2018

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Napierville reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de procéder à la mise à jour de son plan de sécurité civile annuellement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le conseil municipal adopte la révision 2018 du plan de sécurité civile.

RÉSOLUTION NO.2018-06-140
ACCEPTATION - COMPTES À PAYER AU FONDS
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU 31 MAI 2018

Sur proposition de monsieur Martin Van Winden, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'approuver les comptes à payer, tels que mentionnés au fond d'administration générale en date du 31 mai 2018 au montant de 178,529.27\$.

RÉSOLUTION NO.2018-06-141
ANNULATION – COMPTE DE TAXE EAU ET ÉGOUT
MATRICULE #1005-06-6480

CONSIDÉRANT que la municipalité a acquis la propriété du matricule #1005-06-6480;

CONSIDÉRANT qu'il restait un montant de taxe résiduel pour ce matricule;

CONSIDÉRANT que la taxe complémentaire pour l'aqueduc et l'égout avait déjà été émis lors de l'acquisition du terrain;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'annuler les comptes de taxe restant à payer;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée l'annulation du compte de taxe lié au matricule #1005-06-6480 d'un montant de 1,074.50\$.

RÉSOLUTION NO.2018-06-142
REMBOURSEMENT – MODIFICATION DÛ À LA RÉFORME
CADASTRALE

CONSIDÉRANT la réception des mises à jour en lien avec la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT que certaines propriétés touchées par la réforme cadastrale ont vu leurs valeurs foncières être diminuées;

CONSIDÉRANT que cette diminution de valeur foncière mène à des remboursements de taxes payées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jérémie Letellier, appuyé par monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soient autorisés les remboursements présents à l'annexe I.

RÉSOLUTION NO.2018-06-143
TECQ – PROGRAMMATION FINALE

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONSIDÉRANT que la programmation est jointe à la présente résolution en l'annexe II.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

RÉSOLUTION NO.2018-06-144
INFRASTRUCTURES RANG CYR – ESTIMATION PROVISoire
NO.3

CONSIDÉRANT la correspondance, en date du 5 juin 2018, concernant le paiement de l'estimation provisoire no.3 produite par monsieur Jocelyn Handfield;

CONSIDÉRANT que monsieur Handfield recommande le paiement d'un montant de 48, 624.24\$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé le paiement de l'estimation provisoire no.3 au montant de 48, 624.24\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION NO.2018-06-145
DÉMISSION – FRANCIS MARIEN-BOURGEOIS

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre de démission en date du 11 juin 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit acceptée la lettre de démission de monsieur Francis Marien-Bourgeois.

RÉSOLUTION NO.2018-06-146
RENOUVELLEMENT – MANDAT C.C.U.

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Victor Legault;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Christian Bélanger;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de renouveler le mandat des membres du CCU pour une période de deux ans;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jérémie Letellier, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit renouvelé le mandat de Madame Anne Pinsonneault à titre de présidente du CCU;
- QUE soit renouvelé le mandat de monsieur Sylvain Maharas à titre de membre du CCU;
- QUE soit confirmé le mandat de monsieur Christian Bélanger à titre de membre du CCU;
- QUE soit confirmé le mandat de monsieur Michel Monette à titre de conseiller membre du CCU;
- QUE soit confirmé le mandat de Madame Carole Forget à titre de conseiller membre du CCU;

RÉSOLUTION NO.2018-06-147
MANDAT – PIIA & USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du conseil d'établir un plan d'implantation et d'intégration architecturale sur des parties du territoire de la municipalité (PIIA);

CONSIDÉRANT l'obligation faite par le schéma d'aménagement de la MRC du produire un règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de service de Guilbert Urbanisme au montant de 4,470\$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit acceptée l'offre de service au montant de 4, 470\$ plus taxes pour la production de PIIA et d'un règlement d'usage conditionnel à la firme Guilbert Urbanisme.

RÉSOLUTION NO.2018-06-148
INFRASTRUCTURES RANG CYR – RÉCEPTION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la correspondance, en date du 5 juin 2018, concernant la recommandation de l'acceptation provisoire pour les travaux d'infrastructures du rang Cyr;

CONSIDÉRANT que monsieur Handfield recommande à la municipalité de réserver ces droits quant aux déficiences suivantes soit :

- Réfection du pavage
- Infiltration dans le réseau et au poste de pompage
- Reprise de l'ensemencement

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Martin Van Winden, appuyé par monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée la réception provisoire des travaux d'infrastructure sur le rang Cyr en réservant nos droits quant aux déficiences mentionnées précédemment.

RÉSOLUTION NO.2018-06-149
CONTRAT – LIGNAGE DE RUES

CONSIDÉRANT que nous avons invité Lignages Maska et Lignages Rive-Sud pour déposer des offres de services en matières de lignage de rues;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Lignages Rive-Sud a déposé l'offre de service la plus basse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le contrat de lignage de rues soit octroyé à l'entreprise Lignage Rive-Sud pour un budget maximal de 20,000\$.

RÉSOLUTION NO.2018-06-150
ACHAT – POMPE POSTE DE POMPAGE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir deux pompes à l'intérieur du poste de pompage au coin de la rue Du Boisé;

CONSIDÉRANT de deux offres des entreprises Frédette et fils ainsi que Pomplex;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse au montant de 7,380\$ plus taxes par l'entreprise Frédette & Fils ltée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Maurice Boissy, appuyé par monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé l'achat d'une pompe Barnes pour égout au montant de 7,380\$ taxes en sus auprès de l'entreprise Frédette & Fils ltée.

RÉSOLUTION NO.2018-06-151
CONTRAT – NETTOYAGE PUIITS NO.1

CONSIDÉRANT que le nettoyage du puits no.1 pourrait améliorer les performances de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'il soit nécessaire de changer des longueurs de la tubulure lors du nettoyage du puits;

CONSIDÉRANT le dépôt de soumission par au moins deux entreprises soit Forage Métropolitain et Puisatier Pelletier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Martin Van Winden, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé un budget maximal de 6,000\$ plus taxes pour le nettoyage du puits no.1 ainsi que le remplacement des longueurs de

tuyaux si nécessaire.

RÉSOLUTION NO.2018-06-152
BUDGET – EMBELLISSEMENT ENTRÉES DE VILLE

CONSIDÉRANT le désir des membres du conseil d'embellir les entrées de la municipalité;

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de service de l'entreprise Aménagement Fleur de Lys au montant suivant soit :

- Route 219 : 1,039.50\$ plus taxes
- Route 221 : 875\$ plus taxes
- Route 219 : 500\$ plus taxes

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé l'octroi du contrat d'embellissement des entrées de la municipalité aux montants mentionnés précédemment.

RÉSOLUTION NO.2018-06-153
PROJET DE PISCINE INTÉRIEURE

CONSIDÉRANT la tenue d'un référendum consultatif sur l'opportunité de participer au financement de l'infrastructure avec la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT que 57 personnes ont voté oui et que 287 personnes ont voté non;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la municipalité se retire du projet de piscine intérieure à Napierville;
- QUE cette résolution soit transmise à Napierville.

RÉSOLUTION NO.2018-06-154
APPUI – CHANGEMENT DE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE

CONSIDÉRANT une correspondance, en date du 15 mai, réitérant une demande d'appui afin de changer le nom de la circonscription fédérale de Châteauguay-Lacolle pour celui de Châteauguay-Les Jardins-de-Napierville par la députée fédérale Madame Brenda Shanahan;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le conseil municipal appuie la démarche de la députée Madame Brenda Shanahan dans son initiative de changement de nom de la circonscription fédérale de Châteauguay-Lacolle pour celui de Châteauguay-Les Jardins-de-Napierville
- QUE soit produite et transmise une lettre d'appui à cette initiative à Madame Brenda Shanahan.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

RÉSOLUTION NO.2018-06-155
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de lever la séance du conseil à 21h05.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER